



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(8 pages)

Cher client, vous venez d'effectuer une réservation ou un achat depuis notre site www.americandriftconcept.com et nous vous en remercions. Nous vous prions de lire avec attention les conditions de vente suivantes et d'en faire prendre connaissance le cas échéant à l'heureux bénéficiaire de la prestation que vous avez choisie.

Vous remerciant de tout l'intérêt que vous portez à nos activités et dans l'attente du plaisir de vous accueillir,

Sportivement

L'Équipe American Drift Concept

ARTICLE 1 – APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V).

Le fait de passer commande directement auprès de la SASU American Drift ou auprès d'un revendeur, emporte adhésion aux conditions générales de vente de American Drift quelles que soient les clauses avancées par le client. Toute condition contraire posée par le client sera en conséquence inopposable à American Drift à défaut d'acceptation expresse et quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la société American Drift ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des conditions prévues aux présentes C.G.V. ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 – RÈGLEMENT, COMMANDE ET ACHAT D'UN STAGES OU D'UN BON

Toute commande est valable uniquement accompagnée du règlement complet. Aucun stage ne pourra être réalisé avant son paiement intégral. Les prix s'entendent TTC (TVA 20%).

American Drift ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou retard d'acheminement du courrier en cas d'envoi de justificatif ou d'invitation.

Les prix comprennent la mise à disposition du (ou des) véhicule(s) et de la piste (hors exclusivité) pour la prestation commandée, les consommables nécessaires, la présence du moniteur diplômé d'État BPJEPS à bord des véhicules, l'assurance professionnelle «RC école de pilotage».

Le fait de passer une commande ou de choisir de réaliser un stage chez American Drift, même acheté par un intermédiaire, implique l'acceptation expresse et sans réserve des conditions de vente, de réservation et du règlement intérieur de American Drift.

Modalités / paiement / validités / Bons cadeau :

- Par l'interface sur notre site www.americandriftconcept.com
- Par téléphone en appelant le 06 58 07 09 49 pour paiement par carte bancaire à distance,
- En ligne via le site sécurisé PayPal, à partir d'une facture éditée par American Drift
- Par chèques ou cartes cadeau des marques auxquelles American Drift est affiliée type Kadéos, Wonderbox, Smartbox...
- Par Bon Cadeau des Centrales de Réservation partenaires de American Drift
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de American Drift, exclusivement sur le lieu du stage au Circuit UTAC CERAM Mortefontaine, uniquement aux dates de stages, et remis en main propre à l'accueil «aire plane UTAC CERAM» de American Drift

Après notification de paiement d'une prestation achetée à American Drift depuis son site internet, l'acheteur reçoit automatiquement par email dans les 48 heures maximum (hors périodes de fermeture hebdomadaire ou annuelle) un bon cadeau imprimable édité par American Drift pour un stage de pilotage ou un montant choisi, valable un an à partir de la date d'achat hors formules promo à durée de validité limitée indiquée sur le site. Cependant, en cas de non réception de son bon cadeau dans un délai raisonnable, l'acheteur est invité à en faire la demande d'envoi auprès de American Drift par email info@americandriftconcept.com ou par téléphone au 06 58 07 09 49 pour que l'envoi de son bon cadeau soit renouvelé dans un délai maximum de 7 jours. Le bénéficiaire du stage aura à présenter son bon cadeau pour réserver et effectuer la prestation concernée au cours de la période de validité du dit bon.

- L'utilisation des codes promo ne s'appliquent pas aux formules en promotions.

Dans tous les cas de prestations achetées auprès de American Drift pour un bénéficiaire autre que l'acheteur lui-même :

- L'acheteur devra communiquer au(x) bénéficiaire(s) les coordonnées de American Drift afin que rendez-vous pour pratique de la prestation soit pris auprès de American Drift si l'acheteur n'a pas réservé lors de l'achat

- Il sera de la responsabilité de l'acheteur de porter à la connaissance du ou des bénéficiaires, les Conditions Générales de Vente de American Drift

ARTICLE 3 – RÉSERVATION ET VALIDITÉ DES PRESTATIONS

Les stages se déroulent exclusivement le week-end de 9h00 à 17h00 en fonction du nombre de stagiaires, à raison en moyenne d'une ou deux dates par mois avec interval maximum de 2 mois entre chaque date et hors périodes de fermeture s'étalant de fin novembre à fin janvier de l'année suivante. Les créneaux de réservation sont toutes les 30 minutes. Dernier créneau de réservation le matin : 12h00, premier créneau de réservation l'après midi : 14h00. Arrivée à l'accueil général du circuit UTAC CERAM 30 minutes avant l'heure de la session.

Une fois que le client a effectué le règlement muni de son titre d'achat, il peut choisir et confirmer une date de stage dont la réservation devra obligatoirement se faire par téléphone en contactant directement le 06 58 07 09 49 ou par email à info@americandriftconcept.com. Seul un email de confirmation de la part de American Drift fait foi de réservation définitive.

Les prestations proposées dans les bons cadeaux et invitations émis par American Drift doivent être réalisées au plus tard 12 mois après la date d'achat. Les stages achetés avec une date définie doivent également faire l'objet d'une prise de rendez-vous pour confirmer le créneau horaire. Cette réservation doit être faite auprès de nos services dans les plus brefs délais après l'achat du stage pour s'assurer que la session choisie ne soit pas complète.

Les clients doivent tenir compte du délai de disponibilité pour s'inscrire, qui peut être de plusieurs mois pour certaines prestations. Aucune prolongation de validité ne pourra être accordée, sauf si American Drift n'était pas en mesure de proposer une session disponible dans les 45 jours avant la fin de validité du bon cadeau. Dans ce cas, le client serait prioritaire pour les 2 dates de stage suivantes et au delà de la date de validité de son bon cadeau. Le client restant en mesure de faire valoir son droit selon les dispositions des articles L.216-1, L.216-2 et L.216-3 du Code de la Consommation.

Les chèques cadeaux émis par American Drift ainsi que les bons cadeaux émis par des intermédiaires ou des revendeurs doivent être utilisés en échange d'une prestation proposée et réalisée par American Drift avant la date de fin de validité du bon. Les réservations de stages ou baptêmes se font par téléphone au 06 58 07 09 49 auprès de notre service réservation aux horaires d'ouverture du mardi au vendredi de 9h30 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h00 ou par mail info@americandriftconcept.com. Nous nous engageons à recontacter le client dans les 72h (jours ouvrés et hors périodes de fermeture pour congés ou de week-end de stage) après avoir reçu l'email du client.

Dans le cadre d'achat d'une prestation datée (promo), la prestation ne peut être effectuée qu'à la date indiquée lors de son achat. La disponibilité lui est assurée dans la mesure où il prend rendez vous dès l'achat effectué. Le fait qu'il s'agisse d'une promotion datée ne le prive en aucun cas de ses droits et obligations décrits dans ces Conditions Générales de Vente.

En cas d'absence du client au jour et à l'heure prévus par réservation confirmée, sauf cas de force majeure (comme défini par la jurisprudence française), la prestation sera considérée comme effectuée et ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnisation.

L'oubli de l'original du permis de conduire le jour du stage n'est pas un cas de force majeure, il est donc considéré comme une absence. Les copies ou fax de permis de conduire ne sont pas acceptées.

Dans le cas des stages achetés par l'intermédiaire de coffrets, centrales de réservation, et autres, la convocation adressée par American Drift au client correspond à une prise de rendez-vous, soumise à nos conditions de réservation, mais ne peut en aucun cas faire office de preuve d'achat ou de validité du bon cadeau, notamment dans le cas où celui-ci serait périmé, déclaré volé, endommagé, ou si, pour quelque raison qu'il soit, le revendeur serait dans l'incapacité de rembourser le montant de la prestation à la société American Drift. L'éventuel remboursement du chèque cadeau par le revendeur est soumis aux conditions de vente de ce dernier, et la responsabilité de American Drift ne pourra en aucun cas être engagée concernant l'achat de ce bon.

Les bons ou chèques cadeaux achetés par l'intermédiaire de coffrets, centrales de réservation, et autres, ne doivent en aucun cas être envoyés par courrier postal à American Drift.

American Drift ne délivre pas de diplôme.

ARTICLE 4 – DROIT DE RÉTRACTATION

Dans les 14 jours qui suivent la date d'achat du stage (Bon Cadeau avec ou sans date de réservation émis par American Drift, le client dispose d'un droit de rétractation sans qu'il soit nécessaire de le motiver. Pour ce faire, il suffit au client de faire connaître à American Drift sa décision dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, sous la forme qui lui conviendra le mieux, (formulaire exemple en page 4) en s'assurant toutefois de sa bonne réception par American Drift qui confirmera par email. Le remboursement total des sommes versées interviendra dans les 14 jours à compter de la date à laquelle American Drift aura été informée de la décision de rétractation et dans la mesure où American Drift disposera des informations bancaires nécessaires à un remboursement par virement, sachant que les virements programmés en ligne demandent un délai de 48 à 72 heures pour création compte bénéficiaire.

Au-delà du 14ème jour suivant la date d'achat du stage, aucun remboursement (même partiel) ne sera effectué. Il reste toutefois possible pour le client de changer le nom du bénéficiaire et/ou la formule choisie par une autre formule dès lors que le montant final est égal au montant initial.

Le client renonce de façon expresse à son droit de rétractation pour tout achat / paiement par correspondance à moins de 14 jours avant la date à laquelle la prestation sera exécutée, selon le premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18.

ARTICLE 5 – REPORT DES PRESTATIONS SUR UNE AUTRE DATE

Si, en cas de force majeure ou à la non-disponibilité d'une voiture suite à une panne mécanique, et/ou que les conditions ne permettant pas d'assurer la sécurité du stage, American Drift, se réserve le droit d'annuler totalement ou partiellement le stage. Étant donné le caractère soudain de ces événements et/ou de leur gravité, cette annulation pourra également exceptionnellement intervenir le jour même du stage. Le client sera informé de l'annulation au plus tôt par sms et/ou par email et pourra alors reprogrammer une nouvelle date de stage, selon les mêmes modalités que lors de son premier choix et avant la date limite de validité du billet + 30 jours.

Si la société American Drift ne pouvait exécuter la commande du client aux dates prévues, elle s'engage à proposer le report à une date ultérieure à la convenance du client au plus tard six mois après la date initialement prévue et/ou date de validité de son bon cadeau. Dans le cas où les stagiaires seraient prévenus moins de 14 jours avant la date prévue, American Drift dédommagerait chaque stagiaire à hauteur de 1 tour offert dans la catégorie réservée. Le client restant en mesure de faire valoir son droit selon les dispositions de l'article L.212-1 du Code de la Consommation.

Pour toute réservation de formule de stage ou de baptême, les dates de rendez-vous sont programmées de façon définitive. Cependant, la date d'un stage peut être librement reportée, sans frais, par le client jusqu'à 18 jours avant la date du stage choisie et cela autant de fois que nécessaire dans la limite de validité de son bon cadeau. En cas d'annulation de la part du client hors cas de force majeure amenant le client à reporter la date convenue moins de 18 jours avant le stage, il lui sera facturé, en complément du prix du service, une participation forfaitaire de 50 euros TTC pour les frais administratifs de modification du programme.

En cas de maladies graves, accidents ou événements exceptionnels s'imposant au bénéficiaire et l'empêchant d'effectuer son stage, le client s'engage à informer American Drift de la demande de report dans les 24h (par téléphone au

06 58 07 09 49 ou par email info@americandriftconcept.com), à prendre un nouveau rendez-vous compatible avec la situation avec confirmation email de la part de American Drift, et à transmettre sous 8 jours par email à info@americandriftconcept.com, ou par courrier recommandé avec accusé de réception les justificatifs adéquats (arrêt de travail, certificat d'hospitalisation...) au Service Après Vente de American Drift : 44 route d'Issac. 33160 Salaunes.

Il est cependant expressément précisé aux clients que les conditions météorologiques ne sauraient en aucun cas constituer un cas de nature à justifier un report de la date programmée, sauf en cas de neige ou de verglas bloquant tout moyen d'acheminement jusqu'au circuit.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

- Préalablement au déroulement d'un stage sur circuit, tout participant qu'il soit conducteur ou passager devra avoir dûment complété, signé et retourné par email une feuille de décharge de responsabilité fournie par email dans le fichier nommé «Conditions Générales de Vente» lors de la réservation / confirmation. Il devra avoir avec lui physiquement l'original de cette décharge de responsabilité avec lui le jour de la prestation. En cas d'oubli de l'original, des formulaires vierges sont mis à disposition des participants et accompagnants à l'accueil général du circuit.

- Le participant devra être âgé au minimum de 18 ans et posséder un permis de conduire en cours de validité (original à présenter au début de la journée sur demande des responsables d'American Drift), sauf pour les participants en passager.

- Le stagiaire (ou son représentant) déclare sur l'honneur être en bonne santé, avoir bénéficié d'un nombre d'heures de sommeil suffisant, et ne pas être sous l'influence d'un traitement médical contradictoire avec la pratique de la conduite automobile et/ou conduite sportive.
 - Le stagiaire (ou son représentant) déclare connaître les risques inhérents à la conduite d'un véhicule à caractère sportif et décharge en conséquences les dirigeants, l'équipe d'encadrement et les partenaires de la société American Drift, de toute responsabilité en cas déclenchement ou amplification de maux liés à un terrain favorable qui n'aurait pas été diagnostiqué avant la date du stage.
 - L'exercice des prestations est interdite aux personnes souffrant de graves troubles cardiaques et/ou d'hypertension ainsi qu'aux femmes enceintes sauf sur présentation de l'avis contraire du médecin spécialiste soignant et datant de moins de 15 jours.
 - Le stagiaire s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité énoncées au début et pendant le stage par les responsables d'American Drift. Il est rappelé qu'en cas de comportement dangereux ou d'inobservation de l'une de ces consignes, les responsables d'American Drift se réservent le droit de mettre un terme à la participation à la journée du stagiaire, sans qu'aucun remboursement même partiel ne puisse être effectué.
 - Le stagiaire s'engage à ne pas absorber d'alcool avant et pendant ses sessions de pilotage. American Drift se réserve le droit de contrôler le taux d'alcoolémie des participants à tout moment à l'aide d'un éthylotest. Si le stagiaire refusait de se soumettre à ce contrôle ou si le résultat dépassait le taux d'alcoolémie légal, American Drift se réserve le droit de refuser la participation du stagiaire concerné à la journée sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement.
 - Le stagiaire s'engage à ne pas absorber de substances illicites (drogues, euphorisants) ou de médicaments de niveaux 3 à effets secondaires incompatibles avec la conduite automobile.
 - Dès l'entrée du stagiaire et de ses accompagnants dans l'enceinte du circuit, le stagiaire autorise American Drift à photographier et à enregistrer par tous moyens audio-visuels à sa convenance les diverses situations où celui-ci (et ses accompagnants) pourraient être impliqués. Notamment, American Drift sera autorisé à filmer et à enregistrer les conversations tenues à l'intérieur du véhicule entre le stagiaire (ainsi que son ou ses accompagnants le cas échéant) et le moniteur. Ces supports audio-visuels seront utilisées exclusivement à des fins promotionnelles et au contrôle de qualité des prestations. Le client peut barrer cette mention dans la décharge de responsabilité à signature. Dans cette hypothèse, les vidéos prises à l'intérieur des voitures permettant de contrôler que le nombre de tours au volant aient bien été effectués, aucune réclamation quant à une erreur éventuelle du nombre de tours effectués ne pourra être formulée.
 - Dès échange email, les coordonnées des interlocuteurs American Drift sont archivées et susceptibles d'être utilisées pour confirmation, informations générales relatives aux activités de American Drift avec pour vocation «gestion clientèle». Conformément à la loi «informatique et libertés» consultable sur le site internet www.cnil.fr, le client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant info@americandrifconcept.com. Cette utilisation des données a fait l'objet d'une déclaration auprès du CNIL le 25 octobre 2016 sous le n° 2001696 v 0. Les données des interlocuteurs de American Drift sont donc archivées et utilisées seulement par American Drift jusqu'à désinscription du destinataire ou péremption de ses coordonnées constatée. Les coordonnées sont alors supprimées des listes. Les données des interlocuteurs de American Drift restent strictement confidentielles et ne sauraient en aucun cas être vendues par American Drift à une structure tiers pour quelque utilisation qu'il soit sauf accord express qui fera l'objet d'un emailing.
 - Le port de la ceinture de sécurité ou du harnais est obligatoire. Les casques ne sont pas obligatoires, ils restent toutefois à votre disposition sur simple demande.
 - Il est formellement interdit de s'arrêter ou de descendre de voiture, sur la piste ou ses abords, sans y avoir été invité par les responsables d'American Drift.
 - Les responsables d'American Drift sont seuls juges pour arrêter un conducteur ou expulser un spectateur au comportement estimé dangereux et ceci sans remboursement des sommes versées.
 - Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs et sont placés sous leur seule responsabilité.
 - Les animaux même tenus en laisse sont interdits.
 - Les date et heure de rendez-vous sont fixées en accord avec le stagiaire et confirmées par email. En cas de retard du stagiaire, American Drift se réserve le droit d'annuler sans aucun dédommagement la session si le dit retard risque de perturber le bon déroulement du reste de la journée. Dans ce cas, le stage prévu ne pourra en aucun cas être reporté ou remboursé.
- En revanche, la société American Drift, n'exige, de son client, AUCUNE CAUTION.

ARTICLE 7 – LES ACCOMPAGNATEURS

Le nombre d'accompagnants (piétons + passagers) est fixé à deux ou trois personnes adultes (12 ans et +) maximum par stagiaire selon le nombre global de stagiaires prévus dans la journée et/ou créneau horaire concernés. Il convient donc au stagiaire de demander lors de sa réservation par combien de personnes il pourra être accompagné. Au-delà du nombre de personnes autorisées, American Drift demandera à l'entrée du circuit un droit d'accès de 10 euros TTC par personne à l'exception des mineurs de moins de 12 ans.

La société American Drift ne pourra être tenue pour responsable des accompagnateurs pour des problèmes à l'intérieur ou à proximité du circuit et/ou de ses locaux si les consignes de sécurité données par les responsables d'American Drift aux accompagnants ne sont pas respectées. En cas d'irrespect des consignes de sécurité, American Drift et/ou TAC CERAM, aura pouvoir d'exclusion de leur exclusion du circuit.

ARTICLE 8 – VIDÉO EMBARQUÉE

- American Drift propose en option la(les) vidéos enregistrée(s) en caméra embarquée de votre(vos) série(s) au volant et/ou baptême en tant que passager. Les vidéos vous sont remises au choix sur une carte USB le jour du stage ou via un lien adressé par email permettant le téléchargement du ou des fichiers. La lecture des fichiers vidéos à partir de la clé USB sera possible uniquement sur un ordinateur équipé du logiciel VLC ou Windows Media. Le produit «Vidéo embarquée» comprend les enregistrements des sessions de roulage en double-vue simultanée dans tous les véhicules où le stagiaire est au volant ou en baptême (à l'exclusion des tours de découverte).

- Le lien adressé par mail pour téléchargement est expédié dans un délai moyen de 3 semaines maximum après la date de la prestation. Les produits sont livrés à l'adresse email de livraison indiquée au cours du processus de commande ou éventuellement indiquée à l'accueil du stage.

Pour tout problème relatif au produit Vidéo, vous disposez d'un délai de 7 jours suivant la date de réception de votre vidéo, pour effectuer votre réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ou remboursement ne seront accordés.

- L'environnement de travail difficile induit par l'activité (vibrations, luminosité changeante, environnement sonore difficile) peut entraîner des aléas, c'est pourquoi elles sont systématiquement vérifiées avant le paiement avec le stagiaire qui reconnaît en payant, que la qualité de la vidéo lui convient et qu'il renonce à tout recours à l'encontre de American Drift hormis si la qualité du ou des fichiers transféré(s) par les soins de American Drift sur la clé USB ou le serveur American Drift pour téléchargement, n'était pas équivalente à celle constatée par le client lors de son achat.

Les réclamations seront malgré tout traitées au cas par cas directement avec le client, sur les bases suivantes:

- Si la vidéo a été payée à l'avance : Remboursement intégral au prix d'achat de la clé USB (si la clé USB est renvoyée) ou le lien téléchargeable dans le cas où aucune vidéo ne serait disponible
- Remboursement de la moitié du prix d'achat de la clé USB (si la clé USB est renvoyée) ou le lien téléchargeable, si ce dernier ne comporte qu'une seule vidéo pour les stages comprenant au moins 2 sessions de roulage.
- Aucun remboursement ne sera effectué si la clé USB ou le lien téléchargeable comprend au moins 2 vidéos personnelles dans le cadre de prestations comportant plus de 2 sessions.
- Les remboursements de la clé USB (si la clé USB est renvoyée) ou du lien téléchargeable, dans les hypothèses ci-dessus seront effectués exclusivement par virement bancaire dans un délai inférieur ou égal à 30 jours après la réception, le cas échéant de la clé USB et du RIB fourni par le client.
- Le client reconnaît que l'option «Vidéo embarquée» est une prestation accessoire et ne peut être considérée comme un élément déterminant dans l'acte d'achat. La non-délivrance de la clé USB ou le lien téléchargeable ne remet pas en cause la réalité de la livraison de la prestation de stage de pilotage.

- Il est cependant conseillé de n'acheter les vidéos en option que sur place après les avoir visionnées et vérifié qu'elles étaient de qualité requise.
- D'une manière générale, toutes les vidéos sont archivées. Il est donc systématiquement proposé que les vidéos défectueuses soient téléchargeables à partir d'un lien communiqué par email. Les possibilités de remboursement n'intervenant qu'après que toutes les solutions de téléchargement soient épuisées.

- Une clé USB standard de stockage est confiée à chaque stagiaire à son arrivée à l'accueil de la zone drift. Elle sert à stocker les données vidéos de l'ensemble de sa session. En cas de non restitution de cette clé USB remise en l'échange du permis de conduire qui est restitué contre la clé USB en fin de session, et dans l'hypothèse où American Drift doit envoyer par courrier le permis de conduire du participant qui aurait oublié de restituer la clé et n'aurait donc pas payé sa vidéo, la clé USB standard lui sera facturée 10 euros, la vidéo qu'elle contenait lui sera facturée 39 euros, et les frais d'envoi en courrier suivi de son permis de conduire lui seront facturés à hauteur de 5 euros. Si la clé USB de stockage est retournée par courrier au service SAV American Drift, seul le prix du lien téléchargement et frais d'envoi du permis de conduire seront facturés.

ARTICLE 9 – PRISES DE VUES

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser des appareils de prise de vues photographiques ou bien vidéographiques (type Gopro, smartphone etc...) à l'intérieur des véhicules, sous peine d'arrêt immédiat du stage et sans remboursement.

ARTICLE 10 – RÉALISATION DE LA PRESTATION

American Drift s'engage à délivrer une prestation comprenant notamment la mise à disposition du participant au stage pour x tours du(des) véhicule(s) compris dans la formule, assisté en passager d'un moniteur diplômé.

En cas d'indisponibilité le jour du stage, du véhicule prévu dans la formule, American Drift s'engage à proposer une formule de rechange dans la même catégorie de prix que la formule initiale. Le client pourra toutefois reporter à une date ultérieure sa session. Dans l'hypothèse d'une indisponibilité soudaine du véhicule prévu initialement ne permettant pas à American Drift de prévenir le client, un tour supplémentaire au volant de la voiture prévue dans sa formule initiale, lui serait offert en dédommagement de son déplacement s'il souhaite reporter à une date ultérieure.

ARTICLE 11 – ASSURANCE

La société American Drift est assurée auprès de la Compagnie TOKIO MARINE KILN SYNDICATE n°1102000116 Responsabilité Civile Organisateur d'activité sportive de loisir ou de compétition avec véhicules terrestres à moteur comprenant notamment les garanties suivantes :

- RC circulation des voitures y compris RC personnelle des utilisateurs des véhicules de stage.
- RC professionnelle Organisateur sur différents circuits français et européens.

En conséquence, les stagiaires renoncent à rechercher la responsabilité de American Drift au-delà des garanties souscrites au contrat. La signature au plus tard le jour du stage par le stagiaire, ou son représentant au nom de celui-ci, de la décharge de responsabilités transmise par American Drift dans l'email de réservation / confirmation, et l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, limitent la responsabilité de American Drift aux garanties mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ

La société American Drift ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'accidents corporels survenus lors des prestations pour les stagiaires, baptisés ou accompagnants n'ayant pas respecté les conditions de sécurité exigées par UTAC CERAM et/ou American Drift.

De la même façon, la société American Drift ne saurait être tenue pour responsable de quelque mal qui soit après la pratique d'une prestation s'il est démontré le terrain favorable du client au dit mal car le client a déclaré connaître les risques de la conduite sportive et atteste être dans un état de santé compatible avec la pratique de la dite conduite sportive dont baptême en passager.

La société American Drift ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de vols, disparitions, détériorations ou autres dommages de tout objet ou autre appartenant au client ou à l'un de ses invités, ni de la surveillance des enfants.

Les stagiaires et leurs accompagnants sont invités à laisser chez eux ou dans leur voiture sous leur seule responsabilité tout objet de valeur ou non qui ne soit pas indispensable à la pratique de leur prestation car American Drift ne peut pas assurer la disparition, la détérioration ou autres dommages d'objets qui doivent rester sous la surveillance de leur propriétaire.

La société American Drift ne répondra en aucun cas des dommages matériels ou corporels indirects, préjudices indirects, manque à gagner, pertes ou tout autre dommage qui pourraient découler de la fourniture et de l'utilisation des produits, quel que soit le fondement du régime de responsabilité concerné, hors cadre de l'assurance contractée par American Drift.

En cas de réclamation reconnue comme justifiée par American Drift, sa responsabilité est limitée au remplacement de la marchandise jugée défectueuse, ou à la réalisation effective de la prestation commandée, ainsi qu'au remboursement des frais d'hébergement et transports engagés sur justification de réservation et paiement.

American Drift décline toute responsabilité quant aux éventuelles informations erronées verbales et/ou écrites fournies par les revendeurs et/ou centrales de réservation. Dans ce cas, le client ne pourra opposer à American Drift aucune réclamation quant à une prestation qui ne serait pas conforme à ce qui lui a été vendu. Toute réclamation devra être formulée auprès du prestataire intermédiaire.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES

Les commandes passées auprès d'American Drift sont soumises à la loi française. Le client en cas de litige qui n'aurait pas été résolu avec l'intervention première du médiateur désigné, peut choisir la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de son achat ou celle dont dépend Mortefontaine.

ARTICLE 14 – MÉDIATION

En cas de litige, le client devra s'adresser en priorité au Service Client American Drift pour essayer de trouver une solution amiable. Toutes les réclamations relatives à la commande passée ou à la réalisation de l'activité devront être adressées à American Drift dans un premier temps par email accompagné des pièces justificatives, à info@americandrifconcept.com et/ou par téléphone au 06 58 07 09 49 pour s'assurer de la bonne réception de l'email.

Toute réclamation doit être retournée dans les 60 jours maximum après la date de réalisation de l'activité. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte après ce délai.

En application de l'article L.612-1 et L.616-2 du code de la consommation issus de l'ordonnance n°2015-1300 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, le client recourt gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige dans le cadre de l'exécution de l'une de ses commandes en contactant Le Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice (Médicys – 73, boulevard de Clichy - 75009 Paris

Tél. : 01.49.70.15.93) dont le site est www.medicys.fr. Le client trouvera pour cela le lien électronique <https://app.medicys.fr> lui permettant d'accéder à une plateforme internet de règlement des litiges en ligne (RLL) mis en place à cet effet.

Pour ce faire, le client doit justifier d'avoir tenté, au préalable, de résoudre le litige directement auprès de American Drift par une réclamation écrite selon les modalités prévues dans les présentes conditions générales de vente.

Le client est informé que la médiation est exclue pour :

- Les réclamations portées par le client auprès du service clientèle de American Drift
- Les négociations directes entre le client et American Drift
- Les tentatives de conciliation ou de médiation ordonnées par un tribunal saisi du litige de consommation
- Les procédures introduites par American Drift contre le client

Le client a la possibilité, à ses frais, de se faire représenter par un avocat ou assister par toute personne de son choix.

ARTICLE 15 – VALIDATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Conditions Générales de Vente sont consultables depuis le site internet American Drift et sont présentes dans l'email de confirmation de réservation (fichier .pdf).

Lors d'un achat en ligne sur le site American Drift, une page internet s'ouvre automatiquement dès paiement en ligne et affiche les présentes conditions générales de vente.

Le client a donc pris connaissance de ces conditions de vente au plus tard après son achat. Il est par conséquent en mesure de profiter de son droit de rétractation immédiatement s'il ne souhaite pas accepter les dites conditions générales de vente. Il ne pourra en aucun cas déclarer qu'elles n'auront pas été portées à sa connaissance car outre leur consultation et téléchargement possible depuis toutes les pages du site American Drift, les conditions de vente lui sont adressées en pièce jointe et lien dans tous les emails relatif à l'envoi de : confirmation de réservation, bon cadeau imprimable...

En passant commande, en réservant, en signant la décharge permanente de responsabilité (page 7 des présentes Conditions Générales de Vente), l'acheteur déclare donc en avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente. L'acheteur ou le bénéficiaire d'une prestation ne pourra donc pas opposer qu'elles n'auront pas été portées à sa connaissance par de multiples moyens et par ce fait, qu'il les a acceptées.

La validation de la commande ou signature de la décharge de responsabilité permanente, ou le fait de pénétrer dans l'enceinte même du circuit UTAC CERAM Mortefontaine, vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente et règlement intérieur de American Drift.

[Téléchargez les Conditions Générales de Vente American Drift](#)

INFORMATION SPÉCIFIQUE

Le siège social de la SASU American Drift va très prochainement transférer son siège social.

Dans cette attente, les courriers sont à adresser au 44 route d'Issac. 33160 Salaunes

Le Service Client de la SASU American Drift est domicilié au 44, route d'Issac. 33160 Salaunes.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Article L216-1

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Le professionnel livre le bien ou fournit le service à la date ou dans le délai indiqué au consommateur, conformément au 3° de l'article L. 111-1, sauf si les parties en ont convenu autrement.

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution, le professionnel livre le bien ou exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard trente jours après la conclusion du contrat.

La livraison s'entend du transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien.

Article L221-18

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Article L216-2

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

En cas de manquement du professionnel à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévus au premier alinéa de l'article L.

216-1 ou, à défaut, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat, le consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Le consommateur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article L. 216-1 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Article L216-3

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Lorsque le contrat est résolu dans les conditions prévues à l'article L. 216-2, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

Article L212-1

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Dans les contrats conclus entre professionnels et consommateurs, sont abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer, au détriment du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat.

Sans préjudice des règles d'interprétation prévues aux articles 1188, 1189, 1191 et 1192 du code civil, le caractère abusif d'une clause s'apprécie en se référant, au moment de la conclusion du contrat, à toutes les circonstances qui entourent sa conclusion, de même qu'à toutes les autres clauses du contrat. Il s'apprécie également au regard de celles contenues dans un autre contrat lorsque les deux contrats sont juridiquement liés dans leur conclusion ou leur exécution.

L'appréciation du caractère abusif des clauses au sens du premier alinéa ne porte ni sur la définition de l'objet principal du contrat ni sur l'adéquation du prix ou de la rémunération au bien vendu ou au service offert pour autant que les clauses soient rédigées de façon claire et compréhensible.

Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la commission des clauses abusives, détermine des types de clauses qui, eu égard à la gravité des atteintes qu'elles portent à l'équilibre du contrat, doivent être regardées, de manière irréfragable, comme abusives au sens du premier alinéa.

Un décret pris dans les mêmes conditions, détermine une liste de clauses présumées abusives ; en cas de litige concernant un contrat comportant une telle clause, le professionnel doit apporter la preuve du caractère non abusif de la clause litigieuse.

Ces dispositions sont applicables quels que soient la forme ou le support du contrat. Il en est ainsi notamment des bons de commande, factures, bons de garantie, bordereaux ou bons de livraison, billets ou tickets, contenant des stipulations négociées librement ou non ou des références à des conditions générales préétablies.

Article L612-1

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Le professionnel peut mettre en place son propre dispositif de médiation de la consommation ou proposer au consommateur le recours à tout autre médiateur de la consommation répondant aux exigences du présent titre.

Lorsqu'il existe un médiateur de la consommation dont la compétence s'étend à l'ensemble des entreprises d'un domaine d'activité économique dont il relève, le professionnel permet toujours au consommateur d'y recourir.

Les modalités selon lesquelles le processus de médiation est mis en œuvre sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

Article L612-2

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation lorsque :

1° Le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat ;

2° La demande est manifestement infondée ou abusive ;

3° Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;

4° Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel ;

5° Le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

Le consommateur est informé par le médiateur, dans un délai de trois semaines à compter de la réception de son dossier, du rejet de sa demande de médiation.

[Loi informatique et libertés](#)

DECHARGE PERMANENTE DE RESPONSABILITE

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville : Date de naissance :/...../.....

Tél: Email :

N° de permis de conduire : Profession :

Déclare dégager, soit comme Conducteur, soit comme Passager, soit comme Spectateur, les Concessionnaires, Locataires et Propriétaires de l'UTAC CERAM de Mortefontaine, de tous recours à leur encontre en cas de dommage quel qu'il soit, qui surviendrait lors de la prestation fournie par American Drift.

Les dispositions qui précèdent valent que les véhicules utilisés soit conduits par moi-même, soit par un moniteur-instructeur ou toute autre personne habilitée par American Drift.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté l'intégralité du Règlement Intérieur et des Conditions Générales de Vente d'American Drift.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Tout Conducteur ou Passager doit avoir signé la présente feuille de décharge de responsabilité,
- Tout Conducteur doit être titulaire du permis de conduire automobile B et reconnaître être apte à conduire,
- Le port de la ceinture de sécurité ou du harnais est obligatoire.
- Le port du casque n'est pas obligatoire. Néanmoins, des casques sont à votre disposition sur simple demande Zone Drift,
- Les Participants et Spectateurs doivent respecter les consignes de sécurité et de conduite données par les organisateurs et les moniteurs-instructeurs,
- Tout Conducteur déclare ne pas être sous l'emprise de l'alcool, de substances psychotropes ou de tout médicament contre-indiquant la conduite.
- Les prestations sont interdites aux personnes souffrant de troubles cardiaques et d'hypertension ainsi qu'aux femmes enceintes sauf sur avis médical daté de moins de 48 heures.
- Il est formellement interdit de s'arrêter ou de descendre de voiture, sur la piste ou ses abords, sans y avoir été invité par les moniteurs-instructeurs ou les responsables d'American Drift et/ou de l'UTAC CERAM,
- Les responsables d'American Drift se réservent le droit de mettre fin à la prestation ou d'expulser un spectateur en cas de comportement estimé dangereux par le moniteur-instructeur ou par les responsables d'American Drift et/ou UTAC CERAM sans remboursement des sommes versées.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents et sont placés sous leur seule responsabilité,
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte du centre,
- Le signataire de la présente s'engage à faire prendre connaissance de ce règlement intérieur à toute personne m'accompagnant.
- Le fait de franchir l'entrée du Centre UTAC CERAM de Mortefontaine vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité ainsi que l'intégralité des Conditions Générales de Vente de American Drift.

Sauf avis contraire de la part du signataire, ces informations seront conservées et éventuellement utilisées dans le cadre de la gestion client menée par American Drift. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'American Drift : info@americandriftconcept.com, dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Déclaration CNIL 2001696 v 0 du 25 octobre 2016.

J'autorise American Drift à utiliser à des fins promotionnelles pour une durée indéterminée et sur tout support, les photos et vidéos réalisées par elle-même à l'occasion de la prestation dispensée et sur lesquelles mes accompagnants et moi-même apparaîtraient. J'informerai American Drift par email info@americandriftconcept.com si je souhaite mettre fin à cette autorisation.

Fait à, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

NOTIFICATION DE RÉTRACTATION

à SASU AMERICAN DRIFT
siège social : 19 rue Saint Louis - 78000 VERSAILLES

- Je/nous (**) soussigné(s) notifie/notifions ma/notre (**) rétractation de l'achat :
- Achat effectué le :
- Nom du/des consommateur(s) (**):.....
-
- Adresse(s) du/des consommateur(s) (**):
.....
.....
- Signature du/des consommateur(s) (seulement si le présent formulaire est notifié par écrit) (**):

- Date (**):

(**) Biffer la mention inutile.

(**) Champ à remplir par le(s) consommateur(s) lorsque le présent formulaire est utilisé aux fins de rétractation de l'achat

Accusé de réception des informations:

Signature du consommateur: